

CCTP Gardiennage et surveillance RESIDENCE FIM CCI FORMATION CAMPUS 2

CHAPITRE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet :

- ✓ La surveillance humaine de nuit de la Résidence FIM
- ✓ Les interventions de levée de doute suite déclenchement d'alarme intrusion
- ✓ Le contrôle des accès et la sécurisation des personnes et des biens

Le bâtiment est équipé :

- D'un système d'alarme anti-intrusion
- D'un système de vidéoprotection intérieure et extérieure
- D'un contrôle d'accès

Le présent marché complète ces dispositifs techniques par une présence humaine adaptée.

CHAPITRE 2 – DESCRIPTION DU SITE

La résidence FIM comprend :

- ✓ 44 chambres
- ✓ Espaces communs (foyer, salle fitness, salle connectée, épicerie pédagogique, salle de restauration)
- ✓ Cuisine professionnelle
- ✓ Circulations
- ✓ Hall
- ✓ Terrasses extérieures

Capacité d'accueil : 62 apprenants composés de jeunes filles et jeunes hommes mineurs (à partir de 14 ans) et majeurs

CHAPITRE 3 – DÉCOMPOSITION DES PRESTATIONS

Le marché comprend 2 volets distincts :

- ⇒ Présence d'un gardien de nuit
- ⇒ Astreinte et levée de doute intrusion

VOLET 1 – PRÉSENCE D'UN GARDIEN DE NUIT

3.1 Périodes concernées

Présence physique obligatoire :

- ↳ Du lundi soir au vendredi matin
- ↳ De 21h30 à 7h30
- ↳ Pendant 44 semaines par an

Soit :

- Nuit du lundi au mardi
- Nuit du mardi au mercredi
- Nuit du mercredi au jeudi
- Nuit du jeudi au vendredi

3.2 Missions du gardien de nuit

- ✓ Surveillance humaine
 - Présence continue sur site
 - Rondes intérieures (minimum 3 par nuit)
 - Contrôle des circulations et espaces communs
 - Vérification des issues de secours
- ✓ Contrôle des accès
 - Surveillance des entrées
 - Gestion des retours tardifs autorisés (majeurs 23h)
 - Interdiction des intrusions extérieures
 - Application du règlement intérieur
- ✓ Gestion des incidents
 - Tapage nocturne
 - Conflits mineurs
 - Dégradations
 - Déclenchement procédure d'urgence si nécessaire
- ✓ Traçabilité
 - Main courante électronique obligatoire
 - Rapport transmis chaque matin par mail
 - Signalement immédiat en cas d'incident grave

VOLET 2 – LEVÉE DE DOUTE ALARME INTRUSION

Le titulaire assurera les levées de doute suite déclenchement du système d'alarme.

3.3 Périodes d'astreinte

1 – Week-ends en période d'ouverture

↳ Du vendredi 17h au lundi 7h

↳ Pendant 44 semaines/an

2 – Semaine + week-end hors présence gardien

↳ Toutes les nuits de semaine et week-end

↳ De 17h à 7h

↳ Pendant 3 semaines/an

3 – Fermeture annuelle complète

↳ Surveillance 7 jours/ 7 et 24h/24

↳ Pendant 5 semaines/an

3.4 Modalités d'intervention

En cas de déclenchement :

- Intervention sur site en moins de 30 minutes
- Vérification visuelle et physique
- Contrôle des accès
- Levée de doute réelle
- Contact forces de l'ordre si nécessaire
- Compte rendu écrit systématique

CHAPITRE 4 – MOYENS EXIGÉS

Le prestataire devra :

- ✓ Être titulaire d'une autorisation CNAPS valide
- ✓ Employer des agents titulaires de la carte professionnelle
- ✓ Fournir justificatifs d'aptitude SSIAP si requis
- ✓ Disposer d'un centre opérationnel 24h/24

CHAPITRE 5 – OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

- Confidentialité absolue
- Respect du RGPD concernant la vidéosurveillance
- Neutralité et posture adaptée à un public jeune adulte
- Coordination avec la direction

CHAPITRE 6 – ORGANISATION ET CONTINUITÉ DE SERVICE

- Aucun créneau ne pourra rester sans couverture
- Remplacement garanti en cas d'absence
- Encadrement identifié

CHAPITRE 7 – CONTRÔLE ET SUIVI

- Réunion annuelle de bilan
- Transmission des statistiques d'intervention
- Registre des levées de doute
- Vérification contradictoire possible